



La Lettre de l'AFPE

Sommaire

EDITO

DROIT DE LA
FORMATION

PROGRAMME
ERASMUS

MODULARISATION
DES PARCOURS DE
FORMATION

SESSION
TECHNIQUE EN
BELGIQUE

INFORMATIONS
JURIDIQUES

INSCRIPTION AUX
FORMATIONS

FORMATION
PREPARATOIRE
AU CAFERUIS

NOS OFFRES
DE FORMATION
CONTINUE

Questions à
Mme A. PATAULT

Edito

De nouveaux modèles de formation émergent !

La loi de modernisation sociale de janvier 2002, en instituant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'ensemble des diplômés à finalité professionnelle, a ouvert la voie à de nouvelles manières de se former et d'acquérir une qualification professionnelle. Depuis, et en particulier tout au long de l'année 2004 pour ce qui concerne les formations dans le champ du travail social, nous voyons émerger de mois en mois de nombreuses modalités nouvelles qui changent de manière importante les modèles de formation existant par le passé.

Citons en particulier, la mise en place actuelle (ou dans les mois à venir) de la VAE pour l'accès aux Diplômes d'Etat d'Educateur Spécialisé, d'Assistant de Service social, mais aussi du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).

Dans le même temps, en complément du processus de Bologne relatif à l'enseignement supérieur, l'orientation donnée au niveau Européen par la Déclaration de Copenhague, d'étendre le système de transfert de crédits pour l'éducation et la formation professionnelle et le développement de l'ECTS (European Credit Transfert System) à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle est aussi une évolution incontournable à prendre en compte.

Considérant que la professionnalisation ne se réalise pas uniquement par la voie de l'enseignement professionnel initial, ces modèles font de plus en plus appel à des logiques de parcours personnalisés dans des systèmes de formation modulaires, de repérages et de validation des « acquis formels ou non formels », et d'un développement accru de l'alternance entre les temps de formation en centre de formation et les temps de formation réalisés sur les terrains professionnels.

Dans ces nouvelles pratiques, le concept de compétence – défini comme une combinaison complexe au niveau de l'individu entre connaissances, savoir faire et bonnes pratiques mis en œuvre dans une situation professionnelle (cf interview d'Anne PATAULT - page n°4) – devient un outil de référence, un langage commun et incontournable entre les acteurs autour de l'enjeu de la professionnalisation et de la qualification des salariés du secteur social ou médico-social.

Ainsi, en travaillant sur ces deux champs complémentaires – que sont à la fois le perfectionnement des compétences et aussi le développement des formations qualifiantes – nous nous inscrivons pleinement dans les missions et valeurs qui sont les nôtres : assurer la promotion sociale des personnes et surtout préparer les professionnels à développer toutes leurs capacités dans la qualité de service auprès des bénéficiaires de l'action sociale et médico-sociale.

François GILANTON
Directeur des Projets

Droit de la formation : Un accord dans la branche du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif

Le 7 janvier 2005, les organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC et CFE CGC ont signé avec UNIFED (branche employeurs) un accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. Sous réserve de l'agrément de l'Etat, cet accord précise l'application de la loi du 4 mai 2004, en particulier sur les chapitres suivants :

- Les contrats de professionnalisation peuvent être portés à 24 mois et priorisent l'obtention des diplômes de niveau IV et V pour les filières éducatives, de l'animation, de l'aide et de l'accompagnement de la personne.
- Les actions de professionnalisation concernant certains publics prioritaires peuvent être prises en charge au titre des 3/5 de la contribution dite de professionnalisation.
- Les missions de tutorat dans le cadre du contrat de professionnalisation ou du contrat d'apprentissage feront l'objet d'une indemnité de fonction (50 € par mois).
- Les actions éligibles au titre du D.I.F. doivent être à visée qualifiante ou relever d'actions d'alphabétisation, d'acquisition de techniques ou de compétences spécifiques s'inscrivant dans le cadre de l'activité professionnelle, et d'actions de perfectionnement aux langues étrangères s'inscrivant dans le cadre de l'activité professionnelle exercée.

Programme ERASMUS - Mobilité enseignante

Dans le cadre de l'accord bilatéral signé entre l'AFPE et l'Université Lucian Blaga de Sibiu (Roumanie), les 21 et 22 février dernier, M. Eugen Iordonescu, professeur de psychologie à l'Université de Sibiu a participé à deux séquences de formation avec des étudiants du centre E.Mounier à Bruz, en formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. Avec un premier groupe, il a travaillé sur l'analyse de pratiques et avec le second groupe sur des outils de méthodologie pédagogique.

Au cours de cette même semaine, M. Iordonescu a travaillé avec Mme Elisabeth Buffereau, formatrice dans la filière Assistant de Service Social, sur l'articulation entre les besoins sociaux identifiés dans un territoire et la mise en œuvre de la formation d'Assistant de Service Social.

Dans le cadre de ce même accord bilatéral M. Danton, Chargé de mission et d'expertise à l'AFPE s'est rendu à Sibiu, dans la semaine du 21 au 25 mars, pour assurer des enseignements sur les questions d'éthique et de déontologie auprès d'étudiants en deuxième année de «psycho-pédagogie spécial» de l'Université Lucian Blaga.

La modularisation des parcours de formation par l'approche des compétences

Le 27 janvier, les directeurs et des représentants des équipes de formateurs des cinq centres de formation en travail social de Bretagne se sont retrouvés à l'AFPE à Bruz pour travailler sur la modularisation des formations. Cette nouvelle approche est une démarche incontournable pour nous permettre de prendre en compte, dans les parcours de formation, les conséquences du dispositif dit de Validation des Acquis de

l'Expérience et d'intégrer les nouvelles données du système européen de transfert et d'accumulation de crédits dans l'organisation modulaire des formations.

Pour ce qui concerne l'AFPE, cette nouvelle dynamique de formation a fait l'objet d'une présentation et d'un débat d'orientation au sein du conseil de perfectionnement le 8 février. L'objectif est de mettre en place cette nouvelle

INFORMATIONS JURIDIQUES RECENTES PRESENTÉES PAR LES CENTRES DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

PARUS AU JOURNAL OFFICIEL BULLETINS OFFICIELS

- Arrêté du 17 décembre 2004 relatif aux conditions d'accès à la profession d'assistant de service social paru au Journal Officiel du 7 janvier 2005
- Loi 2005-35 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale parue au Journal officiel du 19 janvier 2005.
- Décret 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques paru au Journal Officiel du 8 janvier 2005.
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées parue au Journal Officiel du 12 février 2005.

DU CÔTÉ DES CENTRES DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Manuelle Etrillard a pris la suite de Clarisse Evano sur le poste de documentaliste au Centre de Ressources de Bruz depuis le 17 octobre 2004.



Fin de stage de Stefania Arcuri (Université de Bologne).



dynamique pour les formations post-baccalauréat : formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Educateur spécialisé, d'Educateur de Jeunes Enfants dès la rentrée de septembre 2005.

Session technique en Belgique



Session technique en Belgique encadrée par Morgane Regereau Formatrice

Rencontrer l'autre dans sa différence comme dans sa ressemblance, voilà le chemin parcouru par des étudiants AFPE pour leur session technique en Belgique. La diversité des formations préparées au sein même du groupe a été l'occasion de croiser des regards et de s'ouvrir sur de nouvelles problématiques. Nos interlocuteurs liégeois nous ont ouvert leurs portes pour nous faire partager leur culture, leurs pratiques professionnelles et leur réflexion : l'occasion est ici trop grande pour les en remercier. Fermer les yeux, sentir et ressentir les choses de la vie, telle est la manière dont s'est terminée cette rencontre.

INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Educateur Technique spécialisé :

Dossier d'inscription jusqu'au 27 mai

Sélection le 14 juin 2005

Moniteur d'atelier seconde classe :

Démarrage de la formation en septembre 2005.

Lieu de formation :

Centre Louis Guilloux Saint-Brieuc

Contact : Michel Le Fils

02 96 78 86 34

Mail: mlefilis@afpe.org

Mise en place de la formation préparatoire au CAFERUIS

L'AFPE, en partenariat avec le Collège Coopératif en Bretagne, a été agréée le 24 décembre 2004 pour la mise en œuvre de la formation préparatoire au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).

Cette formation est organisée dans le cadre européen de l'enseignement supérieur et débouche à la fois sur une certification professionnelle reconnue de niveau II dans le registre national des certifications et peut faire pour les stagiaires qui le souhaitent, l'objet d'une reconnaissance universitaire par l'obtention du Diplôme des Hautes Etudes en

Pratique d'Entreprise, master 1 délivré par l'Université de Rennes 2.

La formation organisée en 2 semestres peut, dans le cadre du système européen dit «ECTS»¹ et au regard des projets personnels de formation se dérouler sur une ou deux années.

Les dossiers d'inscription sont à adresser à l'AFPE Bruz avant le 30 avril 2005.

Début de la formation septembre 2005.

**Renseignements et demandes d'inscription
AFPE CAFERUIS-DHEPE • Campus de Ker Lann
BP 17451 • 35174 Bruz cedex**

(1) European Credit Transfert and Accumulation System

Nos offres de formation continue en ligne sur www.afpe.org

Prenant en compte la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, l'AFPE lance un grand programme de formation continue modulaire organisé sur ses sites et antennes de formation. Ces modules visent à répondre à l'attente des salariés souhaitant activer le Droit Individuel de Formation (DIF). Ces formations – de perfectionnement de compétences et à visée qualifiante – sont ouvertes aussi aux demandeurs d'emplois ou salariés en reconversion professionnelle.

34 modules sont déjà programmés autour des principales thématiques suivantes :

- Accompagner des publics spécifiques : jeunes enfants, personnes âgées, personnes handicapées.
- Connaître, comprendre, maîtriser dans le champ professionnel des disciplines, méthodes, démarches.
- Communiquer, gérer, manager dans des équipes professionnelles.
- Vivre l'institution, développer le projet. De la qualité au service de l'utilisateur.

L'ensemble de cette offre modulaire est mise à jour régulièrement sur le site internet (dates, contenus, prix) et fera l'objet d'une brochure diffusée dans les établissements dès ce mois d'avril.

Pour toutes ces informations, consulter www.afpe.org -

rubrique formation permanente

ou s'adresser aux coordinateurs formation continue des sites et antennes de l'AFPE :

Quelques modules de formation continue organisés à l'AFPE en mai et juin 2005 ...

Titre	Date/Lieu
Responsabilité Professionnelle	10, 11 mai 2005 SAINT BRIEUC
Sensibilisation à l'approche systémique	12 mai, 8 juin et 27 juin SAINT BRIEUC
Alcoologie - Alcoolisme	26 et 27 mai, 9 juin 2005 BRUZ
Loi du 2 janvier 2002	1, 2 et 3 juin 2005 SAINT BRIEUC
Formes de participation et management des équipes	6, 7 juin 2005 BRUZ
Animer une équipe - diriger et être dirigé	9, 10 et 27 juin 2005 BRUZ



DEPARTEMENTS

Côtes d'Armor

Chislaine LIBEROS

☎ 02 96 78 75 10 @ gliberos@afpe.org

SECRETARIAT FORMATION CONTINUE

Sylvie LEBLANC

☎ 02 96 78 86 31 @ sleblanc@afpe.org

Finistère

Elisabeth MAST

☎ 02 98 63 23 00 @ emast@afpe.org

Isabelle KERVENNIC

☎ 02 98 63 23 00 @ ikervennic@afpe.org

Ille et Vilaine Morbihan

Morgane RECEREAU

☎ 02 99 05 46 56 @ mregereau@afpe.org

Fabienne LEBRET

☎ 02 99 05 46 50 @ flebret@afpe.org

Départements hors Bretagne

François GILANTON

☎ 02 99 05 06 16 @ fgilanton@afpe.org

Nicole JUVIN

☎ 02 99 05 06 13 @ njuvin@afpe.org

DERNIÈRE MINUTE !

SERGE PAUCAM présente son dernier ouvrage à l'AFPE le vendredi 20 mai 2005 à partir de 14 h 30 au Centre Louis GUILLOUX à Saint BRIEUC

Le sociologue Serge PAUCAM tiendra une conférence de présentation de son dernier ouvrage « Les formes élémentaires de la pauvreté » Editions PUF - collection Lien Social - (02/03/2005). Cette conférence-débat ouverte à tous doit faire l'objet d'une inscription auprès de Sylvie Leblanc - sleblanc@afpe.org - 02 99 78 86 31

QUESTIONS à Mme ANNE PATAULT

Directrice du bureau d'études et Consultante Cabinet Catalys Conseil.

La Lettre de l'AFPE : Dans les différentes réformes qui se mettent en place dans les formations préparatoires aux Diplômes en Travail Social, quel est pour vous l'enjeu principal ?

La construction des référentiels diplômes à partir des compétences exercées dans les situations professionnelles, la mise en place de la V.A.E., la place mieux définie de la formation alternée entre situation professionnelle et centre de formation, l'architecture des diplômes autour des crédits et des semestres impactent les cursus de formation de manière significative.

L'effet le plus immédiat est celui de la quasi-obligation de modularisation des formations. Mais la modularisation n'est pas une fin en soi et ne doit pas être qu'une adaptation « mécanique » des anciens référentiels formation. Pour cela, il convient au moment de la construction des modules, de mesurer les enjeux d'une telle réforme sur l'exercice futur des professions et des métiers.

L'approche « compétence » offre l'opportunité d'une lecture transversale des différents métiers : si la formation participe à la constitution d'identités et de pratiques professionnelles, pour moi, un des enjeux de la réforme consiste à développer les modalités de collaboration entre les futurs professionnels. Elle ouvre également des possibilités d'évolution au fil des carrières en facilitant les passerelles d'un métier à l'autre. Ainsi, l'approche « compétence » peut renforcer la spécificité de la formation des travailleurs sociaux : la réforme permet de réaffirmer le caractère professionnel de la formation.

LL : Le concept de Compétences apparaît à plusieurs reprises dans les différentes réformes, en particulier dans les référentiels professionnels. Quelle est votre définition de ce concept ?

Pour définir la compétence, je m'appuie sur les travaux de Le Boterf et des cognitivistes. Ainsi, je propose une définition qui ne restitue pas toutes les subtilités d'un tel concept mais qui, à mon sens, a le mérite de permettre une réflexion opérationnelle et transférable en matière d'ingénierie. Sans développer ici la notion de compétence collective, ma proposition est la suivante :

- la compétence n'existe qu'en situation de travail,
- elle est le résultat d'une combinaison d'éléments acquis en formation, par expérience, par lecture, par observation...

- En situation, la compétence ne se déclenche que si la personne se reconnaît la compétence à agir. L'image de soi participe au déclenchement de la compétence.
- Ensuite, se combinent les représentations que la personne se fait de la situation, les savoirs, les savoir faire mentaux et manuels, les démarches cognitives, les comportements sociaux afin d'apporter la « réponse compétente ».
- La compétence génère la compétence dans une spirale « vertueuse ».
- L'aspect cognitif de la compétence, c'est-à-dire ce qui fait la complexité de l'intervention, peut être particulièrement analysé autour des questions du temps et de l'espace, de l'étendue des domaines à maîtriser.

On le voit, ancrer l'ingénierie de formation sur la définition de la compétence a des conséquences sur la construction des progressions pédagogiques, sur les situations d'apprentissage, sur les modalités d'évaluation...

LL : La modularisation des formations liées à l'octroi de crédit par module (ECTS) ne risque-t-elle pas d'aboutir à une perte de cohérence globale des dispositifs tels qu'ils existaient auparavant ?

La perte de cohérence peut être due à ce que j'appelais plus haut « une construction mécanique » de la nouvelle architecture pédagogique. Il y a là un réel danger.

Il s'agit donc de donner au cursus de formation un « sens ». La difficulté réside dans le fait que chaque établissement de formation doit construire ses modules dans une logique qui fait sens et que dans le même temps, des passages d'un établissement à l'autre soient possibles pour les personnes en formation dans un parcours cohérent. C'est pourquoi, les travaux communs des organismes de formation du travail social de la région pour élaborer une méthodologie commune me semblent particulièrement essentiels. Cependant, il m'apparaît que la meilleure garantie de cohérence pourrait être le « portefeuille de compétences » de la personne en formation et l'accompagnement de la construction de son parcours dans une perspective de projet professionnel. Il faut que les établissements intègrent ce temps de guidance comme un élément à part entière de la formation.



Anne Patault accompagne les Centres de Formation en Travail Social en Bretagne dans leur travail d'harmonisation des dispositifs de formation qualifiante.

Centre
Emmanuel MOUNIER
Campus de Ker Lann
BP 17451
35174 BRUZ CEDEX
Tél. (0)2 99 05 06 10

Centre
Louis GUILLOUX
12 Rue de Vau Meno
BP 507
22005 SAINT BRIEUC
CEDEX 1
Tél. (0)2 96 78 86 20

Centre
Bertrand SCHWARTZ
87 Route de Callac
BP 47945
29679 MORLAIX
CEDEX
Tél. (0)2 98 63 23 00

Internet : www.afpe.org
E-mail : siege.social@afpe.org